



PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL

COMMISSION NATIONALE POUR
LA PROTECTION DES DONNÉES

2026

Afin d'atteindre les objectifs stratégiques et opérationnels que la CNPD s'est donnée dans son plan stratégique pour la période 2026-2028, et en supplément des actions qu'elle mène au quotidien pour assurer sa mission, la Commission nationale envisage d'entreprendre les actions suivantes au cours de cette année-ci :



Objectif stratégique 1 : SOUTIEN DES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET SOUTIEN À L'INNOVATION

- 🎯 Lancer le projet Business Corner :
 - définir la vision produit de cette nouvelle plateforme digitale ;
 - lister et prioriser les fonctionnalités attendues ;
 - réfléchir à l'organisation et aux moyens visant à développer de manière agile et incrémentale cette plateforme.
- 🎯 Lancer un nouveau plan de montée en compétence des agents, notamment en lien avec les nouveaux usages des données, les technologies émergentes et l'évolution des modèles économiques :
 - lister les besoins en formation ;
 - identifier les priorités et les publics cibles ;
 - identifier tous les formateurs internes comme externes en vue de finaliser le plan de montée en compétences 2027-2028.






Objectif stratégique 2 : SENSIBILISATION ET PROTECTION DES CITOYENS

- 🎯 Développer et déployer le nouveau site web CNPD.
- 🎯 Lancer le projet Guichet Citoyen :
 - définir la vision produit de cette nouvelle plateforme digitale ;
 - lister et prioriser les fonctionnalités attendues ;
 - réfléchir à l'organisation et aux moyens visant à développer de manière agile et incrémentale cette plateforme.
- 🎯 Initier la stratégie de marketing et communication :
 - poser la gouvernance ;
 - définir les cibles prioritaires ;
 - élaborer la stratégie de contenu et de guidance.
- 🎯 Préparer, designer et lancer le projet Leonora, une nouvelle boîte à outils innovante et éducative pour sensibiliser les jeunes aux enjeux du numérique, puis tirer les leçons de ce projet innovant.
- 🎯 Coopérer avec d'autres autorités de contrôle pour élargir l'éventail des supports de sensibilisation mis à la disposition du public luxembourgeois.



Objectif stratégique 3 : RÉGULATION RAISONNÉE ET PROPORTIONNÉE

-  Engager le projet de changement culturel :
 - préparer l'évolution des pratiques internes vers une régulation davantage fondée sur l'analyse des risques et l'impact des traitements ;
 - mener une enquête auprès des agents de la CNPD afin d'évaluer le niveau de maturité interne sur ces nouvelles pratiques.
-  S'appropriier le nouveau règlement européen de procédure :
 - analyser les écarts avec l'existant ;
 - formaliser les modifications dans les procédures internes ;
 - préparer des formations internes avec des cas pratiques pour former les équipes réclamation, enquête et service juridique.
-  Expérimenter un nouveau processus de règlement à l'amiable et de proposition de support visant à formaliser à terme une procédure de règlement à l'amiable permettant plus de souplesse dans la gestion des dossiers de réclamation.



Objectif stratégique 4 : DIGITALISATION

-  Créer une nouvelle division qui aura la charge de définir, piloter et exécuter la stratégie de digitalisation de la CNPD.
-  Réaliser une analyse structurée des besoins en matière de digitalisation, tant internes qu'externes, pour identifier les priorités.
-  Élaborer et mettre en œuvre un plan global de digitalisation cohérent et progressif pour encadrer la mise en œuvre des projets numériques (priorités, dépendances, ressources).
-  Poser les fondations pour une digitalisation sécurisée, souveraine et alignée sur les macro-intentions stratégiques (hébergement des données, gestion de l'infrastructure et développement des applicatifs).
-  Lancer des projets pilotes sur l'Intelligence Artificielle afin d'évaluer la valeur créée sur des cas d'usage concrets en vue de déployer début 2027 une plateforme de prototypage d'IA.
-  Mettre en œuvre les premières solutions digitales identifiées dans le plan de digitalisation :
 - Gestion des événements ;
 - Intranet CNPD.